

**notice d'emploi
des chaudières
THEMIS AS 14 / AS 14 V
THEMIS AS 23 / AS 23 V**

Saunier Duval 

PRÉSENTATION

La chaleur nécessaire pour votre confort est désormais fournie par une chaudière murale à gaz **Saunier Duval**.

Lisez et conservez cette brochure : vous y trouverez de précieux conseils qui vous aideront à bien connaître votre appareil et à profiter au maximum des services que vous attendez de lui.

Les chaudières **THEMIS AS 14, AS 23, AS 14 V** et **AS 23 V** sont des appareils chauffage seul; vous pouvez leur associer un ballon échangeur pour la fourniture d'eau chaude sanitaire.

● **Les modèles V** sont prévus pour être raccordés sur une installation de Ventilation Mécanique Contrôlée.

● **Les autres modèles** sont raccordés à un conduit d'évacuation des gaz brûlés à tirage naturel.

Rappel : L'installation de ces chaudières doit être réalisée par un installateur qualifié et doit être conforme aux textes officiels en vigueur, notamment :

- Arrêté du 2 août 1977
- DTU 61.1 (installations de gaz)
- Normes NFC 15.100 pour les raccordements électriques et, en particulier, l'obligation de raccordement à une prise de terre.
- Règlement Sanitaire Départemental.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Chauffage central

A la mise en service ces chaudières ont une puissance :

– fixe de 14 kW pour les **THEMIS AS 14** et **THEMIS AS 14 V**;

– ajustable entre 8,7 et 23,3 kW pour les **THEMIS AS 23** et **THEMIS AS 23 V**.

Cette adaptabilité garantit, en évitant toute surpuissance exagérée, les meilleures conditions de confort et d'économie.

Eau chaude sanitaire

Ces chaudières peuvent être associées à un ballon échangeur de type **sd i 50, sd E 80** ou **sd E 120** contenant respectivement 42, 80 ou 120 litres. A l'ouverture d'un robinet d'eau chaude, le ballon échangeur vous délivre de l'eau à température constante.

Spécial modèles V

Ces appareils, prévus pour être raccordés sur la bouche d'un conduit de Ventilation Mécanique Contrôlée, sont équipés d'un dispositif de sécurité intégré qui provoque l'arrêt de la chaudière si, pour une raison quelconque, l'aspiration de la ventilation mécanique n'est plus suffisante.

Caractéristiques en Butane (G30) et Propane (G31)

	Pression alimentation	Débit à puissance maximale	Débit à puissance minimale
THEMIS AS 14 (V)			
Butane (G30)	28 mbar	1,28 kg/h	/
Propane (G31)	37 mbar	1,26 kg/h	/
THEMIS AS 23 (V)			
Butane (G30)	28 mbar	2,05 kg/h	0,83 kg/h
Propane (G31)	37 mbar	2,05 kg/h	0,83 kg/h

PLAQUE DE RACCORDEMENT

La plaque de raccordement est équipée de gauche à droite, de :

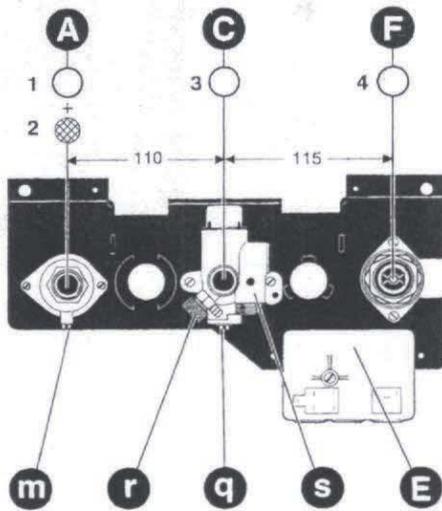
A - retour chauffage avec vis d'isolement (**m**) et vanne trois voies (**v**).

C - départ chauffage avec robinet d'isolement (**q**), vis de vidange (**r**) et soupape de sécurité (**s**).

E - bornier de raccordement électrique.

F - arrivée gaz avec robinet à clapet.

Plaque de raccordement **sans** vanne trois voies :
pour chauffage seul



Filtres et joints :
1 - Joint
2 - Filtre métallique
3 et 4 - Joints

Plaque de raccordement **avec** vanne trois voies :
pour chauffage et eau chaude par ballon échangeur

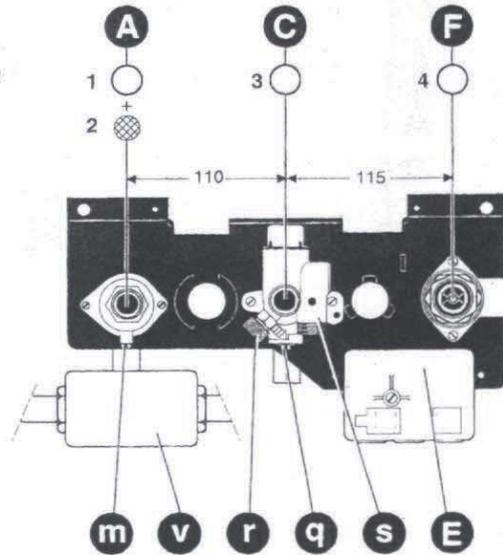


Fig. 1

P 025

P 029

VERIFICATIONS PRELIMINAIRES

Avant de mettre en service votre chaudière :

- Ouvrir le robinet du compteur à gaz;
- S'assurer que l'appareil est alimenté électriquement;
- Vérifier que la pression au manomètre (6) est de 1 bar minimal. Si ce n'est pas le cas agir comme suit :
- Ouvrir le robinet de remplissage de l'installation.

- Fermer le robinet de remplissage de l'installation dès que la pression au manomètre (6) se situe entre 1 et 2 bars.

N.B. : s'assurer que les vannes d'isolement départ (q) et retour (m) du chauffage central sont ouvertes : la fente de la vis doit être dans le sens de l'écoulement.

ALLUMAGE

- Appuyer sur le bouton poussoir (1) et le maintenir enfoncé. Le gaz alimente la veilleuse.

Laisser débiter quelques instants afin de chasser l'air contenu dans les canalisations.

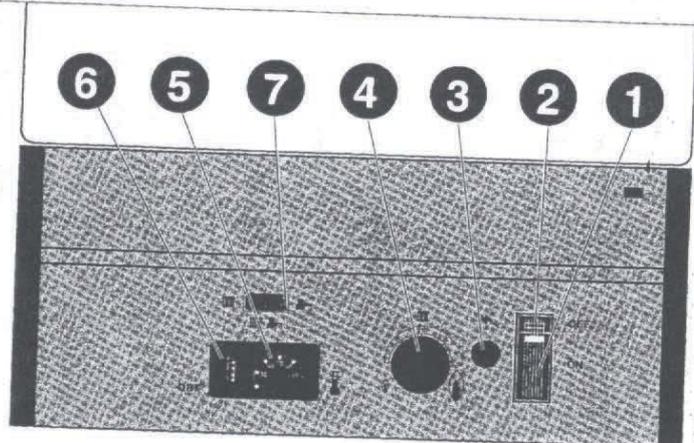
- Sans relâcher le bouton poussoir, appuyer sur l'allumeur piézo électrique (3) afin de créer une étincelle : la veilleuse s'allume.

- Maintenir le bouton poussoir (1) enfoncé pendant encore environ 20 secondes afin de permettre l'échauffement du thermocouple et l'armement du dispositif de sécurité.

- Relâcher le bouton poussoir : la veilleuse doit rester allumée. Si ce n'est pas le cas, cela signifie que le dispositif de sécurité ne s'est pas armé. Il suffit de recommencer l'opération.

La chaudière est alors prête à fonctionner.

Fig. 2



A 027

FONCTIONNEMENT-VÉRIFICATION

Chauffage

- Mettre l'interrupteur (7) sur .
- Affichez sur votre thermostat d'ambiance la température intérieure que vous désirez. En fonction des besoins, ce thermostat commandera automatiquement l'allumage ou l'extinction du brûleur.

Afin d'obtenir les meilleures conditions de confort et d'économie, il est nécessaire de régler la température de l'eau de chauffage selon la température extérieure.

Effectuez ce réglage à l'aide du bouton (4) en partant du raisonnement suivant :

- plus il fait froid à l'extérieur, plus il faut que l'eau alimentant le chauffage soit chaude (bouton tourné dans le sens des aiguilles d'une montre

vers le repère le plus élevé);

- ramenez ce bouton dans l'autre sens lorsque la température extérieure s'élève.

- Vous pouvez contrôler en toute circonstance la température de l'eau de chauffage indiquée par le thermomètre (5).

Nota : pour une absence de quelques jours, positionner le bouton (4) sur sa valeur mini (à fond à gauche) afin de préserver l'installation du gel. En cas d'absence prolongée, se reporter au chapitre "Vidange".

Arrêt de la chaudière

- Appuyer sur le bouton poussoir (2), ce qui provoque la fermeture du robinet gaz. La

veilleuse s'éteint en quelques secondes et l'alimentation électrique de la chaudière est automatiquement coupée.

Autre mode de fonctionnement

Si votre chaudière **THEMIS AS 14** ou **THEMIS AS 23** est couplée avec un ballon échangeur, vous pouvez choisir le mode de fonctionnement à l'aide de l'interrupteur (7) :

- | | |
|---|--|
| Hiver  | Mode chauffage seul |
| Été  | Mode eau chaude sanitaire seul |
| Hiver   | Mode chauffage et eau chaude sanitaire |

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Une installation de chauffage central ne peut pas fonctionner correctement si elle n'est pas entièrement remplie d'eau, et bien débarrassée de l'air contenu à l'origine.

Si ces conditions ne sont pas remplies, on doit s'attendre à :

- Du bruit dû à l'ébullition de l'eau dans la chaudière : vérifiez la pression indiquée au manomètre (6). Si celle-ci descend au-dessous de 1 bar, ajoutez de l'eau comme indiqué au chapitre "Vérifications Préliminaires" (il est normal que la pression lue au manomètre

soit plus basse à froid qu'à chaud).

- Du bruit de chute d'eau dans les radiateurs : purgez l'air contenu dans les radiateurs et réajustez la pression.

Si les apports deviennent trop fréquents, avertissez votre service après-vente car il peut s'agir :

- de fuites légères sur l'installation et dont il faudrait rechercher l'origine;
- d'une corrosion du circuit de chauffage auquel il faudrait remédier par un traitement approprié de l'eau du circuit.

En cas de coupure de gaz

La veilleuse s'éteint et le dispositif de sécurité provoque automatiquement l'arrêt complet de la chaudière.

Lorsque le gaz revient, il faut remettre en service la chaudière en reprenant le processus indiqué au chapitre "Allumage".

En cas de coupure de courant

La chaudière cesse de fonctionner, mais la veilleuse reste allumée.

Dès que le courant revient, la chaudière se remet automatiquement en service.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Sécurité de surchauffe

Sécurité individuelle VMC (modèle V)

Ces dispositifs de sécurité font disjoncter la chaudière. Le réarmement de l'appareil s'effectue en reprenant les instructions indiquées au chapitre "Allumage". Dans le cas où le défaut se reproduit, faire appel à un technicien qualifié.

Nota : Dans le cas d'une utilisation dans un ensemble collectif, l'installation comporte un dispositif de sécurité collective qui arrête la chaudière en cas d'anomalie sur le dispositif

général. L'appareil se remet automatiquement en service sans aucune intervention, dès que le système de sécurité l'autorise.

Sécurité de refoulement cheminée

S'il se produit une obstruction, même partielle, du conduit de cheminée, le système de sécurité intégré provoque l'arrêt du brûleur. La chaudière se remet automatiquement en fonctionnement, toutefois si l'anomalie se reproduit, prévenez votre installateur ou le service après-vente agréé le plus proche.

VIDANGE

Si, en votre absence, il y a risque de gel, il est nécessaire de vidanger l'installation.

Toutefois, pour éviter cette opération, il est possible de faire ajouter par un professionnel qualifié de l'antigel spécial pour les circuits de chauffage.

CHANGEMENT DE GAZ

En cas de changement de nature de gaz alimentant l'installation, il est nécessaire de modifier certains éléments constitutifs du brûleur et de la veilleuse.

De plus, l'adaptation de la chaudière pour un fonctionnement à l'air propané ou butané impose nécessairement la mise en place d'un régulateur de pression du gaz.

Ces modifications et les nouveaux réglages qu'elles supposent ne peuvent être effectués que par un professionnel qualifié.

ENTRETIEN

Aux termes des arrêtés sanitaires départementaux l'entretien des appareils de chauffage est obligatoire ainsi qu'il est obligatoire de faire ramoner le conduit de fumées ou la bouche d'extraction VMC.

Cet entretien consiste, au minimum, en une visite systématique annuelle au cours de laquelle le technicien contrôlera plus spécialement les organes de sécurité.

Cette visite annuelle peut être réalisée dans le cadre d'un abonnement d'entretien dont les différentes variantes peuvent couvrir tout ou partie des interventions concernant le déplacement, la main-d'œuvre et les pièces détachées.

Cet entretien périodique lié à l'utilisation de la chaudière ne saurait être confondu avec la garantie due par le constructeur et couvrant la déficience éventuelle d'un compo-

sant. Il ne libère pas l'utilisateur des travaux de ramonage ou autre entretien afférent à l'installation proprement dite.

Contrôle du groupe de sécurité

Il est nécessaire de s'assurer périodiquement (au moins une fois par mois) du bon fonctionnement du groupe de sécurité (1) en tournant le robinet (b) : de l'eau doit s'évacuer sous pression.

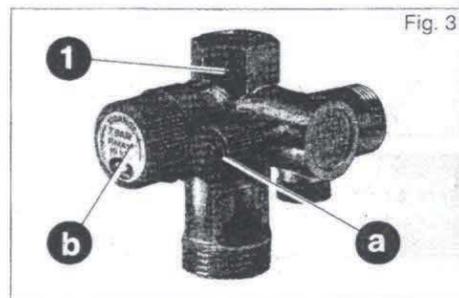
Vidange du circuit d'eau chaude sanitaire

● Fermer l'eau du réseau arrivant au groupe en tournant le robinet (a) dans le sens du signe (-).

● Ouvrir le robinet de vidange (b) en tournant dans le sens des flèches et le maintenir en position ouverte.

● Ouvrir le robinet de purge pour permettre l'entrée d'air.

Important : Le nettoyage périodique de la carrosserie du ballon pourra se faire à l'aide d'un chiffon mouillé à l'eau savonneuse. N'utilisez pas de produits abrasifs ou à base de solvant, ceux-ci pourraient entraîner une altération du revêtement de la carrosserie.



GARANTIE

Pour que la garantie de la chaudière et du ballon soit effective, appeler, dès la fin des travaux d'installation, la station technique agréée **Saunier Duval** la plus proche.

Celui-ci effectuera gratuitement les contrôles et les réglages de l'appareil et du ballon, la carte de garantie étant adressée directe-

ment par nos soins à l'utilisateur.

En cas d'anomalie de fonctionnement, appeler le service après-vente agréé **Saunier Duval** le plus proche.

Ne sont pas couverts par la garantie toutes détériorations ou dysfonctionnements

causés par :

- Une utilisation autre que celles préconisées dans cette notice.
- Une non protection contre les couples galvaniques.
- Une eau sanitaire au PH faible.
- Défauts d'entretien.

Toujours soucieuse d'améliorer la qualité de ses appareils, la Société Saunier Duval / eau chaude / chauffage se réserve le droit de modifier ceux-ci sans préavis. Les renseignements techniques portés sur nos documents sont donnés à titre indicatif et non d'engagement.